

COLLECTION
AIDE AU
DÉVELOPPEMENT
N°1

ÉCOLE DES SPORTS

CRÉATION D'UN DISPOSITIF ECOLE DES
SPORTS

MANUEL PROPOSÉ PAR LE
COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT GRAND EST

PRÉSENTATION

Préambule

Ce manuel édité par l'Équipe Technique Régionale du Comité Régional Handisport Grand Est, a pour objectif de vous accompagner dans la mise en place d'une École des Sports. Dans ce manuel, nous vous partageons notre expérience, notre savoir-faire ainsi qu'une méthodologie étape par étape.

Généralités

Est appelé École des Sports, un dispositif offrant une pratique sportive régulière pour des jeunes en situation de handicap physique et/ou sensoriel de moins de 16 ans. A minima, l'école des sports proposera un créneau d'une heure par semaine (hors vacances scolaires).

Objectif

L'objectif principal d'une École des Sports vise à structurer une offre de pratique sportive adaptée, sécurisée et dédiée aux jeunes pratiquants en situation de handicap physique et/ou sensoriel. Pour votre club sportif, c'est l'occasion d'attirer des jeunes pratiquants en proposant des modalités de pratique sportive répondant aux besoins et motivations des plus jeunes.



COMMENT MENER VOTRE PROJET ECOLE DES SPORTS

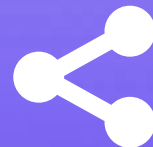


1

UN PROJET CLUB PARTAGÉ PAR TOUS

Le montage d'un projet de ce type doit être connu et validé de tous au sein du club sportif (élus et salariés).

Celui-ci doit **répondre à un diagnostic établi de l'état de l'offre de pratique mettant en avant un manque sur la pratique des jeunes**. Avant de vous lancer dans le projet, assurez-vous que l'ensemble des acteurs soient favorables au projet.



2

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Vos Comités Départementaux Handisport disposent de ressources humaines, d'une expertise dans la mise en œuvre des Écoles des Sports. Ils pourront vous accompagner dans ce projet.



Leur réseau pourra être également un atout majeur pour la réussite de votre projet.

Sollicitez-les !!



École des Sports

03

3 — ENCADRER LE PROFIL DES PRATIQUANTS

Notre expérience montre qu'il est nécessaire pour la réussite et la qualité d'une école des sports, de bien identifier le profil des pratiquants.



> La tranche d'âge accueillie

Les attentes et les besoins en matière de pratique sportive sont différents en fonction des tranches d'âge.

> Typologie de handicap

L'adaptation pédagogique des pratiques sportives ne permet pas toujours d'accueillir dans des conditions optimales toutes les formes de handicap.

> La pratique de mixité dite handi-valide

Etre vigilant à proposer des adaptations pédagogiques, matérielles et humaines propices à une pratique sportive adaptée à des jeunes en situation de handicap, mais aussi des jeunes valides.

Le maitre-mot est l'épanouissement de chacun !

4 — CHOIX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Il existe un grand nombre d'activités physiques et sportives dans le cadre du Handisport. Il est important de réfléchir longuement au choix des disciplines que vous proposerez. **Il ne faut pas vouloir proposer trop de disciplines sportives au risque de vous mettre en difficulté sur l'encadrement de celles-ci.**

Fonctionner par **cycle de 6 séances**, chacun des cycles pouvant organiser 2 ou 3 activités sportives en fonction de vos possibilités d'encadrement.

Ponctuellement, vous pouvez proposer des **activités sportives différentes et novatrices.**



5 — IDENTIFIER UN LIEU DE PRATIQUE

Multiplier les lieux de pratique n'est pas une formule idéale car cela engendre des contraintes logistiques pour les pratiquants et/ou leurs accompagnateurs. Dans la mesure du possible il **faut conserver un lieu de pratique unique.**

Le lieu de pratique doit **répondre aux besoins d'accessibilité des publics que vous envisagez d'accueillir** dans le cadre de vos écoles des sports (sanitaire, vestiaire, accès, transport...)

6 — MODALITÉ D'ADHÉSION

Le **tarif d'adhésion** à votre école des sports doit être **envisagé au regard de votre budget** (étape 9). Nous vous conseillons fortement de ne **pas rendre gratuit l'accès à votre école des sports** mais de proposer des séances d'essais gratuites.



Fixer un prix d'adhésion trop élevé pourrait être un frein pour l'accès de tous, **un plafonnement à 60€ par saison sportive est conseillé.**

7 — L'ENCADREMENT SPORTIF

Clé de la réussite et de la pérennisation de votre école des sports !

Il est nécessaire de disposer d'un **éducateur sportif professionnel** ayant une **expérience et/ou une formation spécifique dans l'encadrement des publics en situation de handicap physique et/ou sensoriel** pour vos activités physiques et sportives.

Celui-ci pourra être **accompagné par les bénévoles** de votre association.

La Fédération Française Handisport peut accompagner vos encadrants en leur proposant des actions de formation.
En savoir plus : formation.handisport.org.



8

ANALYSER LES BESOINS EN MATÉRIEL SPORTIF ADAPTÉ

Vos besoins en matériel sportif adapté sont à envisager en fonction des activités sportives que vous allez proposer. Cette analyse doit être faite conjointement par les dirigeants, le coordonnateur de projet et l'éducateur sportif. **Être en capacité de mobiliser du matériel sportif adapté en quantité suffisante sera un élément important pour la pleine réussite de votre école des sports.**



Vos **Comités Départementaux Handisport** peuvent vous accompagner sur ce point en vous **mettant à disposition du matériel sportif** ce qui vous permettra de **limiter l'investissement matériel dans un premier temps.**



9

ETABLIR VOTRE BUDGET PRÉVISIONNEL

La clé de voute de votre projet !

Vous devez établir un budget prévisionnel prenant en compte :

- > Les frais de location des infrastructures sportives
- > L'investissement en matériel sportif
- > Les frais d'encadrement sportif
- > Le cout des licences Handisport

**Aide à la réalisation
d'un budget
prévisionnel**

NEXT →

AIDE À LA RÉALISATION D'UN BUDGET PRÉVISIONNEL

10 — MOBILISER DES PARTENAIRES

Qu'ils soient **financiers, organisationnels ou institutionnels** s'entourer de partenaires offre de la visibilité et optimise les possibilités de réussite de votre école des sports.

Afin de maximiser vos chances auprès des partenaires, **pensez à écrire et à présenter sur un support votre projet** en reprenant : la genèse de votre projet, à quoi ce projet répond-il ?, les objectifs de votre projet, les moyens que vous allez mobiliser ...



Vos partenaires financiers

AGENCE
NATIONALE DU
SPORT

Via le **dispositif de valorisation territoriale** de la **Fédération Française Handisport**. Si vous envisagez une école des sports, vous devez impérativement l'intégrer dans votre demande de subvention DVT.

N'hésitez pas à solliciter des entreprises locales ou des fondations d'entreprises !

PARTENAIRES
PRIVÉS

Vos partenaires organisationnels

VOS COMITÉS
HANDISPORT

Ils peuvent vous accompagner sur le recrutement des publics, et sur les modalités pédagogiques.

Un **partenariat avec ce type d'établissement peut vous offrir des facilités d'organisation** : mise à disposition de professionnels pour accompagner les jeunes, voir d'un éducateur sportif. En contrepartie, votre école des sports accueillera des jeunes issus de leur établissement.

ETABLISSEMENTS
DU SECTEUR
MEDICO-SOCIAL

Vos partenaires institutionnels

VOTRE COMMUNE

Elle pourra être un **vecteur de communication** sur votre dispositif. Il est **vital d'informer le service des sports municipal** de votre projet. Enfin, il est également possible de **négoier une mise à disposition gratuite des infrastructures sportives**.

Vecteur de communication supplémentaire, vous pouvez également **solliciter une subvention** pour votre école des sports en **mettant en avant l'accueil des jeunes en situation de handicap sur l'ensemble de la zone géographique de votre communauté de communes**.

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOTRE CONSEIL DÉPARTE- MENTAL

Le conseil départemental en lien avec **les Maisons Départementales des Personnes Handicapées** dispose d'un service autonomie et handicap. Par conséquent, il est un **atout majeur dans la communication de votre projet** ! N'hésitez pas à solliciter également **une aide financière auprès du service des sports du Conseil Départemental**.

Trouver un financement pour votre projet parasportif :
<https://financements.france-paralympique.fr>

11 — POSITIONNER LE CRÉNEAU

Le choix du jour et de l'horaire doit être murement réfléchi en prenant en compte le rythme scolaire des jeunes.



CRÉNEAUX CONSEILLÉS



Mercredi après midi



Samedi matin



12 — ANTICIPER LA GESTION DES TRANSPORTS

Le transport peut être un frein à l'accès aux pratiques sportives pour les jeunes en situation de handicap.



DEUX SOLUTIONS



Soit vous proposez un **service de transport** mais attention cela nécessite des ressources humaines importantes et du temps



Soit vos pratiquants se **déplacent par leurs propres moyens**.

Dans le second cas, veiller à ce que **votre lieu de pratique soit facilement accessible en véhicule ou en transport en commun**. N'hésitez pas à interroger votre conseil départemental sur ce point qui pourra vous proposer des solutions personnalisées.



13 — COMMUNIQUER AUPRÈS DES PRATIQUANTS

Comment trouver des pratiquants ? C'est la problématique centrale qui peut vous freiner dans la mise en œuvre du projet.

Quels axes puis-je actionner pour trouver des publics ?

Les Instituts d'Education Motrice (IEM)

Ils accueillent des **jeunes en situation de handicap physique de moins de 20 ans**.

Ils accueillent des **jeunes en situation de handicap visuel ou auditif**.

Les Instituts d'Education Sensoriel (IES)

Les SESSAD

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile : ils suivent et accompagnent des **jeunes en situation de handicap physique scolarisés en milieu ordinaire** pour l'organisation des soins médicaux et paramédicaux.

Les SAAAIS

Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire : ils suivent et accompagnent des **jeunes en situation de handicap visuel scolarisés en milieu ordinaire** pour l'organisation des soins médicaux et paramédicaux.

Le sport scolaire (USEP, UGSEL, UNSS)

Ils organisent les activités physiques et sportives scolaires et périscolaires auprès des enfants.

Votre commune

Par le biais de son réseau et de sa force de communication, **elle peut vous aider à faire connaître votre projet auprès de tous.**

La MDPH et votre conseil départemental

En contact permanent avec les personnes en situation de handicap, ils sont en mesure de relayer votre information auprès des professionnels et de leurs bénéficiaires.

Le mouvement sportif

Votre Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) est également un support pour votre projet. Il **dispose d'une aura importante dans le secteur sportif local.**

L'éducation nationale et son pôle ASH

Pôle d'Adaptation scolaire et Scolarisation des enfants Handicapés : Il contribue à **améliorer la qualité du suivi des parcours des élèves en situation de handicap dans les structures scolaires.**

En conclusion, il faut multiplier les pistes et **se rapprocher d'un maximum de structures et services pour optimiser votre recrutement.**

Enfin, il ne faut pas négliger le **bouche-à-oreille** qui peut rapidement faire croître votre école des sports. **Ne vous fixez pas d'objectifs trop ambitieux en terme de pratiquants pour l'ouverture de votre école des sports.**

Préparer votre plan de communication

Réaliser des supports de communication : affiche, flyer, vidéos...

Relayer l'information auprès des médias

Diffuser l'information auprès de votre réseau



Le Comité Régional Handisport Grand-Est peut vous accompagner sur la préparation de votre plan de communication.

14 — L'ORIENTATION POST-ÉCOLE DES SPORTS

Quelle pratique sportive après l'école des sports ?

C'est une question à laquelle votre club doit répondre assez rapidement. Pour rappel, une école des sports vise à faire découvrir différentes activités physiques et sportives et à s'engager dans une pratique sportive régulière. Dans un second temps, il est possible qu'un jeune souhaite **s'orienter vers une pratique bien précise**. Dans ce cas, deux possibilités :



Soit votre club propose l'activité sportive de manière régulière et le créneau est adapté aux besoins du jeune

Cela ne présente aucun frein mais soyez vigilant sur l'intégration de votre jeune et son épanouissement. La pratique sportive jeune-adulte n'est pas toujours simple...



Soit votre club ne propose pas l'activité sportive

Il est donc important d'accompagner votre jeune dans son projet sportif même si celui-ci est en dehors de votre club sportif. Dans ce cadre, vous pouvez solliciter votre comité départemental handisport qui saura accompagner le projet sportif.

L'école des sports, peut également être un dénicheur de talent !

→ **Les École des Sports peuvent aussi être un support de détection des jeunes à potentiel.**

Dans ce cas de figure, nous vous invitons à orienter votre jeune pratiquant vers le **dispositif Jeunes A Potentiel** piloté par votre Comité Régional Handisport. Chaque saison, le Comité Régional Handisport organise un stage Jeunes A Potentiel permettant aux pratiquants de s'orienter vers une pratique compétitive et/ou de haut niveau.

15 — VISER LE LABEL ECOLE DE LA FFH

Une fois votre école des sports installée et pérennisée, vous pouvez vous engager dans une démarche de labellisation « **Label Ecole** » pour votre club. **Ce label vient certifier et valoriser la qualité de votre école des sports.**

En savoir plus : <https://www.handisport.org/labels-handisport/>



NOUS SUIVRE



@ *handisportgrandest*



*Comité Régional
Handisport Grand-Est*



@ *handisport_grandest*



@ *handisport_grandest*

www.handisport-grandest.org

NOUS CONTACTER

Comité Régional Handisport Grand Est

Cécilia Munch, référent jeune

Tél : 03.42.01.96.59

Mail : c.munch@handisport.org

École des Sports